

LA VIE COMMUNALE d'ICHTRATZHEIM



Juillet 2007

N°12

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	P.2
Le Mot du Député	P.3
Renseignements utiles	P.4
Nouvelles du Conseil Municipal	P.7
Création d'une Z.A.C à usage d'habitation	P.9
Colonne d'eau publique	P.14
Nouvelles Intercommunales	P.15
Qualité et prix du service public d'élimination des déchets	P.18
Clin d'œil à nos Associations	P.19
Section des sapeurs-pompiers d'Ichtratzheim	P.22
Etat Civil 2006-2007.	P.23



LE MOT DU MAIRE

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,
Chers Ichtratzheimois,

La France vient d'élire son Président de la République Nicolas SARKOZY avec un taux de participation record. Preuve s'il le fallait que si l'enjeu est important, le débat ouvert et les réformes indispensables annoncées d'une façon claire la Politique intéresse et séduit.

Les élections législatives qui ont suivi, ont largement confirmé Antoine HERTH dans son poste de Député. Nous lui adressons nos sincères félicitations et lui souhaitons bon courage pour la suite. Nous sommes persuadés qu'à l'avenir, comme par le passé, nous pourrons compter sur lui.

A Ichtratzheim nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance d'une nouvelle association.. Vous la découvrirez dans ce bulletin. Nous félicitons ses fondatrices et lui souhaitons longue vie. Elle n'occultera en rien le dynamisme des plus anciennes qui s'investissent pleinement. Même si parfois elles ont le sentiment de labourer la mer ! Elles continuent... Elles recommencent tous les jours . Bravo Mesdames et Messieurs !

Le 15 Juillet, en commun avec les pompiers, nous inaugurerons la place de la mairie. Je compte sur vous à 10 heures 30. Nous bouclons ainsi le grand projet du présent mandat : la rénovation du bâtiment mairie-école et son terrain de sport où personne n'a été oubliée. A présent à chacun d'y trouver sa place tout en respectant l'autre.

Depuis le 12 octobre 2006 le Plan Local d'Urbanisme est opposable. C'était un travail considérable. Merci à tous ceux qui de près ou de loin y ont contribué. Comme prévu, il engendrera des projets dont le lotissement sous forme de Zone d'Aménagement Concerté. Les études ont préalablement été soumises à la concertation sous différentes formes. Le conseil municipal, dans sa séance du 20 juin 2007 a décidé la création de la Z.A.C. tout en augmentant la taille des parcelles entre 4 à 7 ares (initialement prévue entre 3 et 5 ares). Le dossier de création est à votre disposition en mairie. D'ici l'automne la commune retiendra l'aménageur.

Je suis persuadée que ce n'est qu'ENSEMBLE, avec votre adhésion, que les projets deviendront les nôtres pour finalement être réalisés.

**Bien cordialement,
Albertine NUSS,**

Votre Maire.

LE MOT DU DEPUTE



Chers habitants d'Ichtratzheim,

C'est avec plaisir que j'ai accepté la suggestion d'Albertine NUSS de m'adresser à vous au travers de votre journal communal.

Qu'il me soit avant toute chose permis de remercier la population ichtratzheimoise pour la confiance qu'elle m'a massivement témoignée au cours des élections de juin. C'est vraiment un formidable encouragement pour aller de l'avant !

D'ores et déjà, les réformes promises lors de la dernière élection présidentielle, et très largement attendues par les Françaises et les Français, sont sur le métier ; je pense par exemple à la réforme des droits de succession, à la déduction fiscale des intérêts de certains prêts immobiliers, ou encore au texte de loi renforçant la lutte contre les récidives...

Bref, en ce mois de juillet les chantiers sont nombreux et sont à la hauteur des attentes exprimées par nos concitoyens.

L'europeén convaincu que je suis, est aussi heureux de voir que la France existe et arrive à nouveau à faire entendre sa voix sur la scène européenne. Même si notre pays doit bien comprendre qu'il évolue aujourd'hui dans une Europe à 27, le compromis obtenu lors du dernier sommet européen permettra, j'en suis convaincu, de mettre le projet européen sur les bons rails.

Au niveau local, je travaillerai, comme je l'ai fait jusqu'à présent, avec l'ensemble des élus locaux pour défendre et promouvoir les projets portés par les 82 communes de la circonscription.

La réalisation de la nouvelle place du village d'Ichtratzheim constitue à cet égard un excellent témoignage de la réussite que peut apporter la mobilisation de toutes et de tous. C'est aussi la preuve que même les soi disantes « petites » communes peuvent concrétiser, en peu de temps, des projets d'envergure qui sont à la fois utiles et dont les générations futures, j'en suis convaincu, se souviendront.

Je voudrais enfin conclure en souhaitant simplement, mais chaleureusement, de bonnes vacances à chacune et chacun d'entre vous.

**Bien cordialement,
Votre Député,**

Antoine HERTH

RENSEIGNEMENTS UTILES

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

	LUNDI	JEUDI	VENDREDI
SECRETARIAT ouvert au public	9 h à 12 h	9 h à 12 h	9 h à 12 h et de 18 h à 20 h
Permanence des élus	Vendredi de 18h à 20 h		

Téléphone : 03 88 64 15 54

Fax : 03 90 29 84 23

e-mail : mairie.ichtratzheim@cegetel.net

Congés annuels : du 16 juillet au 5 août 2007 inclus.

Liste Electorale (Rappel)

Nouveaux arrivants à Ichtratzheim, et jeunes qui auront 18 ans le 28 février 2008, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir participer aux prochaines élections !
Vous avez jusqu'au 31/12/2007.

Recensement Militaire(Rappel).

Le Service National actif, mis en suspens, a été remplacé par la journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Elle est obligatoire pour les garçons et pour les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Pour être convoqué à cette journée, il faut obligatoirement se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement délivrée par la mairie, valable jusqu'à 18 ans, puis le certificat de participation à la JAPD, sont les documents officiels réclamés lors des examens et concours scolaires ainsi que pour le permis de conduire.

Pièces à fournir lors du recensement :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatif de domicile (facture EDF/GDF, Téléphone etc.)

Important : vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, faites vous régulariser rapidement à la mairie.

Gestion du terrain de sport

Les incivilités sont malheureusement encore trop nombreuses : dégradation, violation de domicile, non-respect, sans parler du tapage nocturne et des tags.

Pour y remédier partiellement, un filet rehaussera la clôture côté Sud dans les prochains jours. Cet été nous demanderons à la gendarmerie de sévir et de verbaliser.

Nous comptons sur les jeunes mais aussi sur leur parent pour ne pas arriver à des solutions extrêmes. Vivre en harmonie reste notre priorité.

Plan canicule

Comme l'année dernière, le niveau 1 du plan canicule, dit de vigilance saisonnière, a été réactivé le 1^{er} juin dernier. Le niveau sera maintenu jusqu'au 31 août 2007. Le Préfet pourra déclencher les niveaux supérieurs en cas d'épisode caniculaire.

Toute personne de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans reconnue invalide pourra s'inscrire sur un registre communal à sa disposition à la mairie.

En cas de chaleur extrême, elle pourra être surveillée plus particulièrement. Elle bénéficiera aussi des recommandations prévues par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Bas-Rhin chargée de ce dossier.

Concours d'appel à projet

La Mutualité Sociale Agricole d'Alsace se propose de soutenir des projets de jeunes vivant en milieu rural ou de jeunes affiliés au régime agricole résidant en milieu urbain. Des bourses de 1300 euros à 2500 euros sont remises au lauréats retenus.

Pour information, le règlement du concours d'appel à projets jeunes ainsi qu'un dossier de candidature sont téléchargeables sur le site internet : www.msa-alsace.fr espace Action Sanitaire et Sociale rubrique « nos actions/jeunes »

Pour toute information complémentaire, contactez le 03 88 81 75 69 ou schilling.francoise@alsace.msa.fr

Salon des services à la personne

Le salon des services à la personne aura lieu mercredi 14 novembre 2007 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h salle des Tanzmatten à Sélestat.

Des professionnels seront à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions, notamment sur la formation aux métiers de l'aide à domicile, les mesures fiscales et sociales qui en découlent mais aussi si vous êtes à la recherche de ce type de prestations.

Grippe aviaire

Suite à la découverte dans le Land de Bavière (sud de l'Allemagne) du virus H5N1 hautement pathogène sur deux cygnes la France est passée du niveau risque « négligeable 2 » au niveau de risque « modéré ».

Le niveau de risque « négligeable 2 » interdisait l'utilisation des eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments, des matériels d'élevage et pour l'abreuvement des oiseaux et rendait obligatoire l'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau à l'intérieur des bâtiments. Ces mesures sont toujours d'application.

Le passage à un niveau de risque plus élevé engendre des mesures complémentaires pour 103 communes du Bas-Rhin dont Ichtratzheim qui présentent un risque particulier, compte-tenu de leur localisation géographique (présence d'oiseaux sauvages plus importante) ;

Ces obligations concernent tous les détenteurs de volailles. Pour le Bas-Rhin, elles sont les suivantes :

- tout détenteur d'oiseaux est tenu de confiner ces oiseaux ou de les protéger par des filets.
- Les élevages de volailles autres que les basses-cours, qui ne peuvent appliquer ces dispositions pour raisons de bien-être, de technique d'élevage ou de contraintes liées au cahier des charges signe officiel de qualité, appliquent les mesures du guide de bonnes pratiques.

Les détenteurs de ces élevages sont tenus de faire procéder chaque mois à une visite vétérinaire. La première visite a lieu dans un délai d'un mois à compter de la parution de l'arrêté ministériel imposant le niveau de risque modéré, à savoir avant le 26 juillet 2007.

NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions parmi d'autres...

Le compte-rendu des séances du Conseil Municipal est régulièrement mis à votre disposition pour lecture au tableau d'affichage.

Nous vous rappelons les principales décisions prises depuis la dernière édition du bulletin municipal

19 SEPTEMBRE 2006

- Recensement de la population
- Rue de l'Andlau – Réfection de la voirie
- Réaménagement du terrain de sport et de la place de la mairie –
 - décision modificative
 - réglementation des espaces verts
- Transformateur Rue Fleury – Projet école – espace jeunes intercommunal
- Colonne d'eau – gestion
- Changement du matériel informatique et du photocopieur
- Convention de transfert du service d'incendie et de secours vers le SDIS – Avenant n° 1
 - Communauté de Communes du Pays d'Erstein
 - o Définition de l'intérêt communautaire
 - Création de la ZAC – Etudes préalables
 - Communauté de Communes du Pays d'Erstein – Création de sentiers pédestres – Choix de sentiers communaux et du référent

12 OCTOBRE 2006

- Approbation de la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- Droit de préemption urbain – Modification
- Etat prévisionnel des travaux forestiers

18 DECEMBRE 2006

- Colonne d'eau – gestion
- Débats d'orientations budgétaires
- Ecole Libre Ste Anne – Demande de subvention pour classes de découverte
- Demande de permis de construire Rue de l'Etang
- Mission ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) – Convention

23 FEVRIER 2007

- Compte Administratif et compte de gestion 2006
- Budget primitif 2007
- Cotisation à la caisse d'accident agricole
- subventions aux associations de la commune
- concours des maisons fleuries 2007
- réaménagement du temps de travail de l'adjoint administratif de 2^{ième} classe
- réaménagement du monument aux morts – choix du maître d'œuvre
- Contrat Villasur2 – renouvellement

22 mars 2007

- Vote des quatre taxes locales
- Aménagement du monument aux morts
- PLU Eschau – Avis
- Rue de l'Étang – Réalisation d'un procès-verbal d'arpentage

4 juin 2007

- Création d'un emploi saisonnier
- PLU Lipsheim – Avis
- Terrain de sport – Rehaussement du grillage
- Eclairage Public – Contrat d'Aide à la Gestion
- Contrat de bail – Fermage
- Regroupement école primaire



CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) A USAGE D'HABITATION

Compte-rendu de la réunion publique du 12 avril 12007

Plus d'une soixante de personnes étaient présentes dans la salle du conseil municipal pour assister à la réunion publique expliquant les motivations ayant conduit la commune à engager les études pour la mise en œuvre d'une Z.A.C. à usage d'habitation à Ichtratzheim.

Les attentes de cette étude sont :

- Souhait de développer son offre de logements sous différentes formes : individuels, collectifs et groupés,
- Réfléchir au stationnement et la place de la voiture.
- Réfléchir à un aménagement en plusieurs phases afin d'atténuer l'impact social sur le village avec un échelonnage dans le temps : 8 à 10 logements par année,
- Créer un paysage intérieur de qualité en soignant les façades de cette zone,
- Eviter la monotonie et empêcher une banalisation des constructions sur celle-ci.

L'aménagement de cette zone est un projet ambitieux et innovant, axé sur le développement durable et la qualité environnementale. Il doit permettre un développement raisonné et de qualité sur l'unique zone d'extension prévue au PLU tout en veillant à conserver l'identité du village.

Le but de la réunion a pour objet de présenter cette étude préalable à la création de la ZAC.

L'équipe projet ayant travaillé sur ce dossier est :

- Le groupement Atelier du Paysage, Ecoscop, Urbitat, Serue Ingénierie : maître d'œuvre de cette étude,
- Le SDAU : assistant à maîtrise d'ouvrage,
- Le conseil municipal

A l'issue de la concertation un bilan sera réalisé et présenté au Conseil Municipal, puis la ZAC sera créée par le Conseil Municipal.

Il s'en suivra une prochaine étape qui consistera au choix d'un aménageur qui aura en charge le dossier de réalisation de la ZAC et la réalisation des travaux.

L'Atelier du paysage présente le document de synthèse comprenant le diagnostic, les intentions et les esquisses d'aménagement :

- La situation générale
La commune d'Ichtratzheim, l'implantation du site de l'étude,
- La structure paysagère
Végétation, relief et covisibilités,
- L'environnement urbain
Espaces publics, réseau viaire,
- Les enjeux et les objectifs fixés par le PLU
- Les enjeux et les objectifs de l'aménagement

Assurer une bonne greffe et une bonne irrigation du nouveau quartier,
Respect du site par l'intégration paysagère de l'opération,
Faire du nouveau quartier un projet de développement durable,

- Les éléments du programme :
Volumes des constructions et répartition des produits,
- Les typologies d'habitat
Logement individuels libre, individuel groupé (Hof), intermédiaires,
- Le schéma d'intentions
Trame viaire et intégration paysagère,
- Le schéma d'aménagement
Répartition des types de bâti, revalorisations et continuités paysagères,
- Zonage
Fractionnement des travaux, rythme de construction.

A la fin de l'exposé le débat est lancé et les questions suivantes ont été posées :

- ***Qui va choisir l'aménageur ?***

Le choix de l'aménageur se fera par la commune qui aura préalablement défini des exigences.
Une négociation avec différents aménageurs sera menée.

L'aménageur choisi sera lié à la commune par une concession d'aménagement définissant ses obligations. C'est lui qui aura en charge l'acquisition du foncier mais il n'est pas tenu, dans le cas d'une ZAC, de posséder l'ensemble du foncier.

Chaque vente de terrain par l'aménageur à un constructeur sera accompagné obligatoirement d'un cahier des charges de cession de terrains signé par la commune et qui comportera des règles d'urbanisme et d'architecture. Par ce biais la commune conservera un contrôle.

- ***Concernant la surface des lots proposés :***

Un lot de 3 ares ne risque-t-il pas d'être un frein à la construction du fait de la petitesse de la surface ? N'engendrera t-il pas de fréquents mouvements liés à l'évolution des familles ?

La taille de la parcelle ne joue pas sur la sédentarisation des foyers, une parcelle de cette taille peut offrir des conditions tout à fait décentes à une famille avec enfants.

La construction de l'habitation au centre de la parcelle occasionnerait une perte d'espace, mais si la construction de celle-ci se fait sur limite, le gain d'espace est intéressant et suffisant.

L'acquisition de parcelles importantes nécessite un budget trop important, et écarte de fait les familles ayant un faible budget, notamment les primo accédants du secteur dont la commune souhaite encourager l'implantation.

Les propriétaires choisissant de construire sur leur terrain devront-ils respecter la superficie de 3 à 5 ares pour le terrain de construction ?

Cette question devra être vue au cas par cas avec l'aménageur en fonction de la localisation des terrains et du projet d'aménagement.

Les propriétaires qui construiront directement sur leur terrain devront participer au cout d'aménagement de la zone.

- ***Pourquoi avoir choisi de construire autant de logements ?***

Le programme a été défini avec l'aide d'un spécialiste en ce domaine qui a mis en évidence qu'il y avait des demandes diverses en logements, pas exclusivement des maisons individuelles sur des parcelles de 7 ares.

Le programme proposé cherche à répondre à des besoins multiples en matière de logements : jeunes, couples sans enfants, personnes âgées, familles monoparentales, etc.

Les volumes des constructions et répartition des produits sont les suivants :

Environ 40 logements individuels, 20 logements individuels groupés sous forme de « Hof », 20 logements individuels en intermédiaires

L'aménagement de la zone se fera en plusieurs phases afin d'atténuer l'impact social sur le village, Le rythme de construction préconisé sera de 16 logements tous les 2 ans.

- ***La création de ce lotissement va entraîner une évolution de la population :***

- ***Qu'en sera-t-il des commerces et équipements sur la commune ?***

Grâce à l'intercommunalité, la plupart des commerces et équipements non présents sur Ichtratzheim le sont à proximité (commerces, écoles cantines, relais AMAT, etc.)

- ***Quand la première tranche sera-t-elle opérationnelle ?***

Cela dépend essentiellement de comment et quand l'aménageur pourra acquérir le foncier.

- ***Les jeunes du village auront-ils la priorité de l'accession aux terrains ou aux logements ?***

Ce n'est pas la commune qui vend, mais l'aménageur. Néanmoins, une négociation avec l'aménageur sera faite afin qu'il prenne en compte les personnes inscrites sur la liste d'attente ouverte à la Mairie.

- ***Qu'en est-il de la sauvegarde du patrimoine bâti et de la transformation des dépendances en logements ?***

Celle-ci n'est pas remise en cause.

La réhabilitation des dépendances et leurs transformations en logements permettent de conserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti d'Ichtratzheim.

La création d'une ZAC permettra de diversifier les offres en termes de logements sur la commune.

- ***Liaison routière :***

- ***Y aura-t-il une liaison routière de prévue entre Ichtratzheim et Fegersheim ?***

Non, la seule liaison vers Fegersheim sera la piste cyclable.

- ***Nuisances sonores dues à la RD 1083 :***

- ***Y aura-t-il quelque chose de prévu concernant les appartements intermédiaires situés en front de cette zone en terme de protection contre les nuisances sonores ?***

Le trafic routier sur la RD1083 est un des plus importants du Département et induit des nuisances non négligeables aux abords du village.

L'ex-RN83 a toujours été un élément-clé de l'axe Nord-Sud alsacien, ce qui a favorisé un développement économique important de ses abords. Même si l'ouverture de la Voie Rapide du Piémont des Vosges a déclassé cette voie en axe de desserte locale, il n'en demeure pas moins que le trafic reste d'un niveau élevé. De plus, l'instauration en Allemagne du système de péage appliquée aux poids lourds de plus de 12 tonnes, a également contribué au report de ceux-ci sur le réseau français, et notamment sur la RD1083.

Parmi les grands principes d'aménagement de la RD1083, le Département souhaite améliorer la sécurité routière et l'intégration des infrastructures routières, mais également limiter le transit et surtout les nuisances qui en résultent.

Dans la continuité des études de cadrage urbain menées par la Communauté Urbaine de Strasbourg sur le site, le Département a engagé des études de faisabilité qui détermineront les choix d'aménagement du secteur.

On s'oriente vers des aménagements de type boulevard urbain plutôt que routier.

Pour diminuer les nuisances sonores dues à cette proximité, il faudrait :

- Mettre en place une gestion du bruit à la source par la création d'un mur anti bruit le long de la RD1083, mais cela s'avère financièrement utopique.
- Créer un espace tampon fait d'une haie arborée et arbustive d'une largeur minimale de 30 mètres, afin d'absorber les nuisances de la RD1083 : solution peu envisageable du fait d'une consommation importante de terrain.

La solution retenue est d'absorber le bruit à l'aide d'une isolation phonique intégrée aux futurs bâtiments et de diminuer l'impact visuel par la plantation de végétaux en limite de zone (ce qui réduira la perception psychologique du bruit).

IL convient de noter que la zone est située hors secteur de nuisance acoustique (300 mètres par rapport à la RD1083), elle est juste en limite.

Après plus de deux heures de débat, la réunion s'achève et la discussion se poursuit autour du verre de l'amitié offert par la commune.

SUITE A LA REUNION PUBLIQUE (DERNIERE PHASE DE LA CONCERTATION) LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 20 JUIN 2007 A PRIS LA DELIBERATION SUIVANTE :

Point N°01 : Développement urbain de la zone AU à l'entrée Nord-Ouest du village

- **Bilan de la concertation – Arrêt du projet et mise à disposition du public**
- **Création de la ZAC**

Le conseil municipal,

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme relatif à la concertation,

Vu les articles R 311-2, R 311-3 et R 311-5 du code de l'urbanisme relatifs à la ZAC,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2005 décidant d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à usage d'habitation sur la zone d'extension de l'urbanisation prévue au PLU à l'entrée Nord-Ouest de la commune et proposant des modalités de concertation,

Entendu l'exposé du maire qui présente le bilan de la concertation :

- la concertation s'est déroulée durant toute la durée de l'élaboration du projet et mise en œuvre par la commune par les moyens suivants :
 - mise à disposition d'un dossier d'études à partir du 05 novembre 2005 à la Mairie d'Ichtratzheim aux heures habituelles d'ouverture. Ce dossier a été complété durant l'étude;
 - mise à disposition du public d'un registre pour y consigner les observations à partir du 5 novembre 2005,
 - envoi d'un courrier de présentation et d'information à l'ensemble des foyers de la commune en début d'étude,
 - information régulière du public dans le bulletin municipal, lors de la réception du nouvel an ;
 - sur rendez-vous le Maire s'est tenu à disposition du public,
 - organisation d'une réunion publique le 12 avril 2007, une invitation ayant été distribuée à l'ensemble des foyers,
- peu d'observations ont été émises : une seule observation consignée dans le registre mentionnant que le projet est plaisant excepté peut-être la taille des parcelles pour les maisons individuelles (3 à 5 ares),
- La réunion publique a permis à la commune de répondre aux interrogations des habitants, la taille des parcelles a notamment été évoquée. Un compte-rendu de cette réunion est joint au dossier de concertation,
- Les observations émises ont suscité la modification du projet par l'augmentation de la taille des parcelles (de 4 à 7 ares),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC à usage principal d'habitat sur la zone AU à l'entrée Nord-Ouest de la commune,
- d'arrêter le dossier définitif du projet et de le mettre à disposition du public avec le bilan de la concertation aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie;
- d'approuver le dossier de création de la ZAC « Niederfeld » à usage principal d'habitation tel que présenté dans le dossier ci-annexé et comprenant :
 - le rapport de présentation
 - un plan de situation
 - le périmètre de la ZAC;
 - une étude d'impact
 - le régime au regard de la TLE

La commune d'Ichtratzheim étant à l'initiative de la ZAC, l'approbation du dossier porte création de la ZAC,

- La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 311-5 du code de l'urbanisme.
 - Elle sera affichée pendant 1 mois en Mairie d'Ichtratzheim,
 - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à ICHTRATZHEIM, le 21 juin 2007.

Le Maire,

Albertine NUSS

COLONNE D'EAU PUBLIQUE

La chasse communale a été relouée pour 9 ans à Monsieur SCHAAL René de Innenheim pour un loyer annuel de 5800 euros. A ce jour ce produit est réparti entre le paiement

- des cotisations à la caisse d'accident agricole,
- d'une subvention à l'association foncière,
- Et de la consommation de la colonne d'eau publique.

Les dépenses de la répartition ne cessent d'augmenter.

A titre d'exemple la consommation de la colonne d'eau publique était en 2005 de 60 m3. En 2006 cette même consommation est montée à 261 m3.

De plus, pour sécuriser un minimum cette prise d'eau le SDEA nous a fait parvenir un devis estimatif de 800 euros HT. Il s'agit de travaux incontournables pour le maintien de la colonne.

A partir de cette constatation le conseil municipal s'est saisi du dossier.

Dans un premier temps, il a reporté sa décision souhaitant recueillir l'avis de l'association foncière qui regroupe en général les propriétaires et en particulier les agriculteurs.

L'association foncière d'Ichtratzheim s'est réunie à son tour. Elle souhaite le maintien de la colonne d'eau mais non sa gestion.

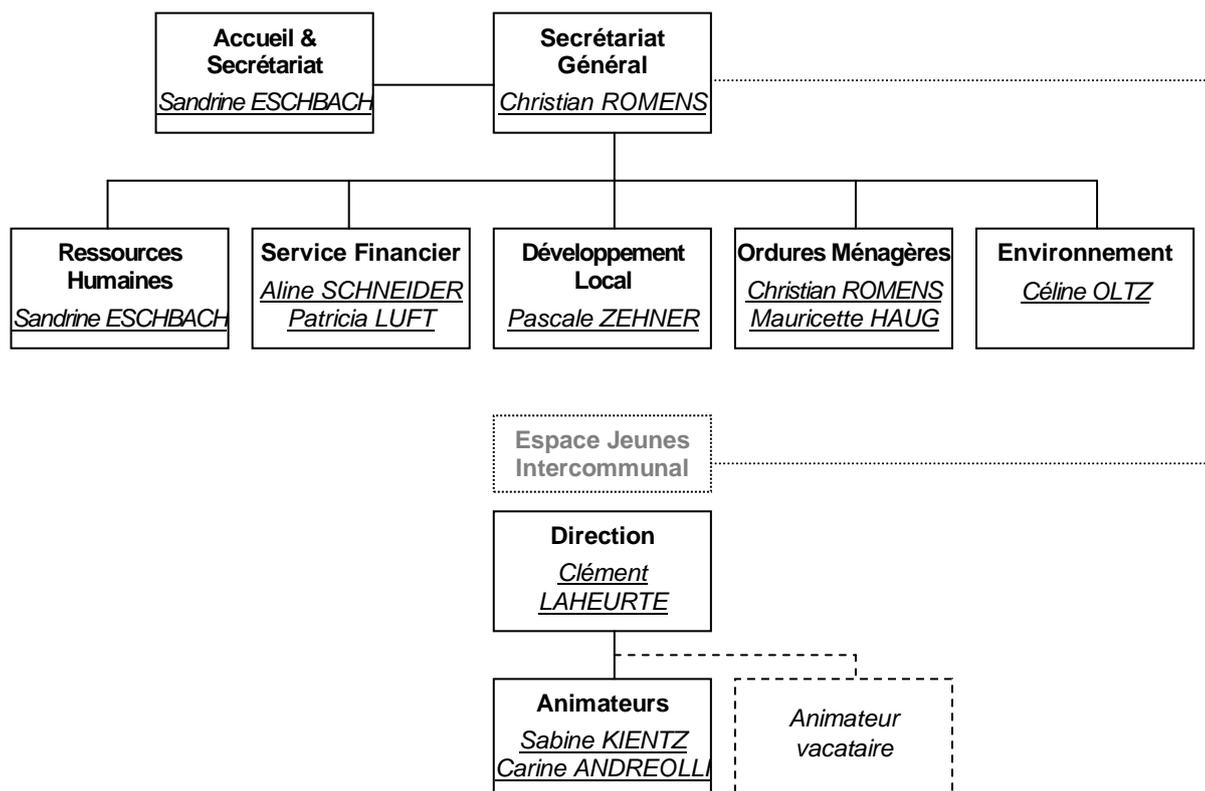
D'autre part, actuellement l'Agence de l'Eau via la Chambre d'Agriculture encourage techniquement et financièrement les agriculteurs à installer une prise d'eau au sein de leur exploitation. De son côté, le Syndicat des Eaux Ill-Andlau accorde des avantages aux abonnés non assujettis à la taxe d'assainissement (qui est une des composantes de la facture d'eau).

Fort de tous ces éléments, le conseil municipal dans sa séance du 18 décembre 2006 a décidé à l'unanimité de supprimer la colonne d'eau fin de l'année 2007. Ce délai permettra à ceux qui le désirent de trouver leur solution.

NOUVELLES INTERCOMMUNALES

Comme vous le savez Ichtratzheim est commune-membre de la communauté de communes du pays d'Erstein (www.cc-pays-erstein.fr). Des compétences comme par exemple l'assainissement, les ordures ménagères etc..... lui sont transférées.

Vous trouverez ci-après l'organigramme des services administratifs et de l'espace jeunes inter-communal



Standard Tél : 03 88 64 66 58
Fax : 03 88 98 04 39

Sandrine ESCHBACH	Tél : Standard
Christian ROMENS	Tél : 03 88 64 80 72
Mauricette HAUG	Tél : 03 88 64 80 83
Céline OLTZ	Tél : 03 88 64 80 74
Rachel WEISBECKER	Tél : 03 88 64 80 75
Pascale ZEHNER	Tél : 03 88 64 80 76
Patricia LUFT	Tél : 03 88 64 80 77

En cas de besoin, vous pourrez vous adresser au personnel de la communauté de communes en fonction de la compétence de chacun.

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Depuis le 4 janvier dernier Madame Monique GUZMAN est animatrice du Relais d'Assistante Maternelle à Erstein. (ram.cdcpayserstein@orange.fr)



informe
Le RAM recense l'offre et la demande d'accueil.
Le RAM prodigue conseils et informations sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer.
Le RAM met en contact parents et enfants avec les assistantes maternelles.

organise
Le RAM organise les assistantes maternelles en réseau autour d'une personne qualifiée qui en assurera l'animation.
Le RAM contacte les nourrices non agréées et les informe en toute confidentialité.

rassemble
Le RAM est un lieu convivial et accueillant où l'on échange ses expériences.

Relais d'Assistants Maternelles
2 rue du Couvent à Erstein

PERMANENCE TELEPHONIQUE
lundi de 10h à 12h30 ou
03 88 64 66 88

ACCUEIL
lundi de 16h30 à 18h30,
jeudi de 11h à 12h30,
de 13h15 à 15h30
et de 16h à 18h.

Ram Stream Gram

Communauté de Communes du Pays d'Erstein
Communauté de Communes du Pays d'Erstein



Le Relais d'Assistants Maternelles

participe,
avec les assistantes maternelles,
à la qualité de la garde
des enfants à domicile.

Le Ram s'adresse aux :

**parents
(et futurs parents)**
Le RAM est à l'écoute de leurs souhaits, met à leur disposition toute documentation utile à l'embauche d'une assistante maternelle et les invite à participer à des réunions thématiques.
Le RAM tient à jour le listing des assistantes maternelles agréées avec leurs coordonnées et leurs disponibilités.

enfants
Le RAM organise des temps de rencontre pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou parent autour d'activités d'aveil diverses : petits moments d'accueil collectif pour une socialisation en douceur.

assistantes maternelles
Le RAM les accueille individuellement.
Le RAM instaure une relation de confiance et leur propose réunions, débats et conférences pour rompre leur isolement, les tenir informées sur l'évolution de leur carrière et leur permettre de s'exprimer et de partager leurs expériences.

futures assistantes maternelles
Le RAM se tient à la disposition des personnes intéressées, les informe dans la plus grande discrétion et met l'accent sur les avantages de l'agrément.

Le Bus Vis-à-Vis

Depuis le 16 juin le bus vis-à-vis fonctionne à nouveau (possibilité d'y emmener votre vélo). Il relie l'Alsace et le pays de Bade entre Kippenheim, Friesenheim, Lahr, Erstein et Obernai. Ce bus permet de profiter en toute tranquillité des balades chez nos voisins, mais aussi de profiter des richesses gastronomiques et des spécialités locales.

Horaires de passage à Erstein :

8 h 34 et 14 h 41 : place de la Scierie

Direction Obernai

8 h 27 et 14 h 34 : rue des Eglantines à Kraft

Direction Obernai

9 h 24 et 18 h 24 : place de la Scierie direction Lahr

9 h 31 et 18 h 38 : rue des Eglantines à Kraft direction Lahr.

Gratuit pour les enfants de moins de 11 ans, les tarifs s'entendent entre 2 et 5 euros aller/retour. Information complémentaire :

GLCT Vis-à-Vis

2 rue du Couvent

67150 Erstein

Tél. 03 88 64 53 73

international@ville-erstein.fr

Office de Tourisme

Le programme d'été avec ses animations et manifestations est disponible gratuitement à l'Office de Tourisme Intercommunal à Erstein Tél. 03 88 98 14 33. Les soirées folkloriques se dérouleront cette année le 18 juillet à Nordhouse et le 8 août à Bolsenheim.

Espace jeunes Intercommunal

De nombreuses animations sont prévues au pays d'Erstein par l'espace jeunes intercommunal pour occuper vos enfants et vos adolescents pendant leurs congés (ex. initiation Hip Hop etc....) Renseignements et inscriptions au 03 90 29 95 12.



QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Les compétences relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers sont exercées par la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN.

En 2006, c'est plus de 10.600 tonnes de déchets qui ont été collectées et traitées, réparties comme suit :

Ordures ménagères résiduelles <i>(déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement)</i>	5.425 tonnes
Déchets issus des collectes sélectives par apport volontaire et papiers et cartons collectés en porte à porte par les associations locales	1.480 tonnes
Déchets collectés en déchèterie	3.715 tonnes

Ces déchets, sont, selon leur nature, pris en charge par diverses filières de traitement. 56% d'entre eux font l'objet d'une incinération avec récupération d'énergie, 29% sont recyclés sous forme de matière première, 9% sont compostés (il s'agit des déchets végétaux) et 6% font l'objet d'un enfouissement en CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes).

L'ensemble du processus de collecte et de traitement des déchets ménagers du Pays d'ERSTEIN du Pays d'ERSTEIN représente une dizaine d'emplois équivalent temps plein.

Le budget annuel de ce service est de plus de 1,3 millions d'euros.

Campagne de communication et de sensibilisation

Au début du mois de septembre prochain seront distribués à l'ensemble des foyers du Pays d'ERSTEIN le nouveau Guide du Tri, le premier numéro du Journal du Tri et un sac de précollecte. Soyez attentifs, ce pli sera dans votre boîte aux lettres, ce n'est pas de la publicité, ne le jetez pas.

Source :com.com du Pays D'Erstein

Arsène LUTZ.

Adjoint au Maire.

CLIN D'ŒIL A NOS ASSOCIATIONS

LES DONNEURS DE SANG

Les donneurs de sang bénévoles sont les témoins actifs de l'évolution des besoins et des pratiques de la transfusion sanguine. Chaque année, le comité de l'amicale d'Ichtratzheim s'investit dans l'organisation des collectes et veille à entretenir la convivialité lors de ces manifestations.

Une fois de plus, la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole lance un appel aux donneurs et les encourage à se mobiliser pour faire face aux demandes sans cesse en hausse. 600 dons de sang, de plasma et de plaquettes sont nécessaires chaque jour en Alsace.

L'amicale remercie les donneurs fidèles aux rendez-vous. Les donneurs potentiels (ayant entre 18 et 66 ans) sont invités à les rejoindre.

La prochaine collecte aura lieu le 28 septembre 2007 à Hipsheim.

Devenir donneur de sang est un choix, être receveur ne le sera jamais.

Le Comité

LA CHORALE STE CECILE

C'est à présent acquis : l'équipe de bénévoles vous attend pour déguster un succulent pot au feu d'antan dimanche 16 septembre 2007 à partir de midi au 18, rue du Château. Vos amis sont nos amis. Venez nombreux.

Un grand merci pour votre soutien c'est un encouragement pour poursuivre et pérenniser ce moment de convivialité.

SPRAUEL François Xavier
Président de la Chorale Ste Cécile.

LA PAROISSE.

La communauté de paroisses est entrain de trouver « sa vitesse de croisière ». Les échanges avec les autres paroisses sont intéressants et constructifs. Le changement s'opère sans problème.

Les frais concernant la paroisse restent toutefois identiques. C'est pourquoi nous vous avons sollicité pour le chauffage de l'église. La quête a rapporté la belle somme de 1575 euros.

Merci à tous les généreux donateurs.

François-Xavier SPRAUEL
Président du Conseil de Fabrique

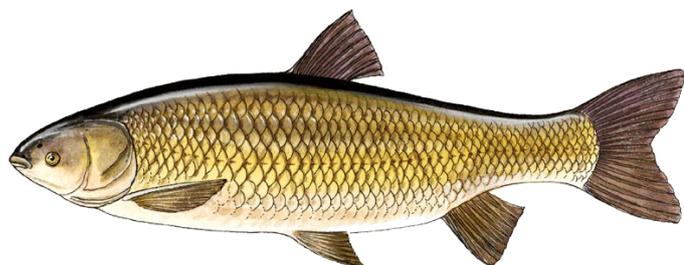
ASSOCIATION AGREEE D'ICHTRATZHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Cette année s'est démarquée des précédentes avec l'organisation d'une pêche inter associations qui s'est déroulée au mois de septembre. Nous avons pu constater une participation active de toutes les associations du village que nous tenons à remercier. Cette manifestation a permis de rassembler un grand nombre de villageois dans la joie et la bonne humeur tout en passant une agréable journée autour de l'étang de pêche. La première édition a été remportée par l'équipe KY Bâtiment.

Comme chaque année nous avons pu constater d'importantes prises telles que des carpes de plus de 10 kg ainsi que la prise exceptionnelle d'un amour blanc de 17,400 kg.

Le Comité de l'association de pêche tient à remercier tous les membres et bénévoles qui participent activement au succès des différentes manifestations.

KERN Pascal
Président de l'AAPPMA



Amour blanc

ASSOCIATION « BIEN ETRE »



L'Association « BIEN ETRE » est née après une gestation de x mois !! présidée et animée par Mme Francine VALANCE.

Cette association a pour but de favoriser l'épanouissement de l'être humain par l'intermédiaire d'activités de relaxation et de détente.

L'Association est prête à accueillir toute personne majeure désirant prendre un peu de temps pour elle en pratiquant divers exercices de respiration, de mouvements physiques et de relaxation.

Pour tous renseignements complémentaires, l'association vous accueille à partir du mois de Septembre le mercredi le 20h30 à 21h30 dans la salle de la Mairie.

**La Présidente
Francine VALANCE**

L'année 2006, nous a marquée par la diminution des interventions. En effet en 2006, nous avons comptabilisé une demi douzaine d'interventions pour assistance à personne tant au sein du village que sur la RD 1083.

Pour être plus rapide et plus efficace lors des interventions, notre section a été dotée d'une C.I.D (Camionnette Interventions Diverses).

Il y a quelques jours, nous avons eu la surprise d'être équipé d'une motopompe remorquable. Cette dernière vient en remplacement de l'ancienne motopompe qui va être réformée prochainement et qui datait de 1960.

La nouvelle motopompe est 5 fois plus puissante que l'ancienne et ne totalise à ce jour que 32 heures de fonctionnement. Cet appareil est très simple d'utilisation et elle nous permettra de tenir les puits d'aspiration en bon état de fonctionnement.

A ce jour, notre section totalise 17 sapeurs pompiers. De ces 17 sapeurs pompiers, 13 sont opérationnels, 1 sapeur est en indisponibilité, 1 sapeur est en inaptitude opérationnelle et les 2 derniers sont en cours de formation.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir cette année 2 jeunes recrues, Mlle Anne Laure HAMM depuis le 01 mars 2007 et Mr Marc HAMM depuis le 1^{er} juin 2007. La section les remercie d'avoir intégré le corps départemental des sapeurs pompiers et nous leur souhaitons de s'épanouir pleinement dans le feu de l'action.

Notre section a aussi vu le départ du sergent EGELE Hervé, qui a demandé sa mutation dans la section de Nordhouse. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Le 15 juillet prochain, à 10h30 place de la mairie aura lieu l'inauguration de notre caserne rénovée ainsi que la remise des clefs du nouveau matériel. La section locale invite tous les citoyens d'Ichtratzheim à venir les soutenir lors de la cérémonie officielle.

Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la commune et d'un déjeuner sur place dans une ambiance festive au milieu des pompiers du secteur.

En effet, pour cette cérémonie nos collègues de l'UT 44 d'Erstein (Unité Territoriale comprenant les sections Bolsenheim, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim) seront représentés, ainsi que nos collègues de Fegersheim et de Lipsheim.

Pour terminer, je voudrais aussi vous remercier au nom de l'amicale pour votre générosité lors de notre passage, que ce soit pour les calendriers, les insignes ou le Téléthon. Nos remerciements vont aussi au conseil municipal et à son maire, pour la subvention qu'ils nous octroient chaque année.

Toute personne intéressée à venir rejoindre les sapeurs pompiers volontaires, peut prendre contact avec moi-même le dimanche 15 juillet ou me téléphoner au 06.87.74.49.58 pour un rendez vous.

Venez nombreux assister à la fête locale des sapeurs pompiers d'Ichtratzheim.

Lieutenant Jean-Marie HAMM
Chef de Section et Président de l'Amicale

ETAT CIVIL 2006- 2007

❖ MARIAGES

Bernard **ZIMMERMANN**

le 19 mai 2007.

et Marie-Odile **ARNOULD**.



❖ DECES

SCHRADER Bernard

le 22 Décembre 2006.

SPRAUEL Louis Antoine

le 24 Avril 2007.

❖ NAISSANCES



RESLINGER Nathan Joseph Roland

né le 13 Décembre 2006.

PACALET Jean

né le 16 Février 2007.

HERBRECHT Kylian Patrick pascal

né le 15 mars 2007.

❖ LES GRANDS ANNIVERSAIRES

KERN Valentine

95 Ans (née le 09 novembre 1912).

HOFFER Daniel

90 Ans (né le 24 avril 1917).

SCHRADER Carmen

85 Ans (Née le 25 septembre 1922).

SCHUMPP Norbert

80 Ans (Né le 06 octobre 1927).

SPRAUEL Thérèse

80 Ans (Née le 04 décembre 1927).



Nous partageons de tout cœur les joies et les peines de nos concitoyens.